



Agroécologie Parcs

Editorial

n°19-décembre 2025



Patricia Poupart,
agricultrice, présidente
de la Commission
agriculture et alimentation
de la FPNRF, présidente
du PNR Baie de Somme
Picardie Maritime

©PNR Baie de Somme Picardie
Maritime

Faciliter l'installation d'agriculteurs pour maintenir la vitalité de nos territoires

Dans les territoires de Parc, maintenir une agriculture durable, ancrée et résiliente est plus qu'une nécessité : c'est une condition essentielle pour préserver nos paysages, notre biodiversité, garantir la souveraineté alimentaire locale et renforcer la vitalité des territoires ruraux. Cependant, comme partout ailleurs, cette ambition se heurte à des défis de taille : en dix ans, les Parcs ont perdu 19 % de leurs agriculteurs, un recul similaire à celui observé à l'échelle nationale. Si certaines tendances sont freinées, elles n'ont pas encore été inversées. Soutenir l'installation en agriculture est donc une priorité pour assurer le renouvellement des générations.

Bien que les Parcs n'aient pas tous les leviers en main, ils expérimentent à leur échelle : en accompagnant les collectivités pour protéger le foncier agricole et préserver son accès, en sensibilisant les cédants dans la transmission de leurs fermes, en favorisant des modèles de reprise innovants comme l'installation collective, en soutenant des projets agricoles en circuits courts et la mise en place de filières locales. Les Parcs se concentrent également sur la question du revenu, condition clé pour garantir la pérennité des exploitations et attirer de nouveaux agriculteurs, nombreux à venir d'horizons variés, prêts à relever les défis de la transition agricole.

Le travail avec les partenaires est essentiel, en premier les Chambres d'agriculture, mais également les collectivités, les SAFER, les ADEAR, Terre de Liens, la FNAB et autres organismes engagés dans le développement agricole durable.

Soutenir collectivement l'installation, c'est investir dans l'avenir de nos territoires !

Dossier

FONCIER, INSTALLATION ET TRANSMISSION DANS LES PARCS

1. Le renouvellement des générations, un défi majeur pour les Parcs

► La crise du renouvellement des générations en France

En France, l'agriculture fait face à un défi majeur de renouvellement des générations agricoles. Du côté des cédants, plus d'un quart des agriculteurs a plus de 60 ans, plus de la moitié partira à la retraite dans les 10 ans à venir, c'est donc un nombre important de fermes et de terres agricoles qui devraient être mises sur le marché. Du côté des repreneurs, les candidats à la reprise ne manquent pas, avec de plus en plus de profils non-issus du milieu agricole (NIMA) qui représentent près de 60% des



Maraîcher - PNR Haut-Languedoc ©Hipolito

porteurs de projets. Pourtant, un certain nombre d'obstacles se dressent entre les fermes à reprendre et les repreneurs.

Spécificité française, le contrôle des structures ne parvient plus à jouer son rôle de régulation pour limiter la concentration des terres agricoles. L'agrandissement des fermes se poursuit, favorisé par les aides de la PAC (distribuées à l'hectare) et utilisé comme stratégie de maintien des revenus face à la baisse des prix. Leur nombre diminue, tout comme le nombre d'exploitants, tandis que la part du salariat et du travail à façon augmente. De plus en plus de surfaces agricoles sont gérées par des sociétés à capitaux ouverts, qui échappent plus facilement aux mécanismes de régulation du foncier.



Des fermes qui s'agrandissent - PNR Brenne ©Hellio VanIngen

Plus grandes, les fermes sont également de plus en plus capitalisées : foncier, bâtiments, mais également matériel lié à l'exploitation de surfaces plus importantes. Le prix des terres agricoles augmente également, même s'il reste mieux maîtrisé en France (6400 €/ha en moyenne en 2023) comparé au reste de l'Europe.

Ainsi, les fermes sont devenues plus difficiles à transmettre. D'une part, le coût de reprise est devenu inaccessible, d'autant plus qu'une part croissante des reprises se fait hors cadre familial, alors que les perspectives de revenu sont souvent très incertaines. D'autre part, les fermes cédées ne correspondent plus forcément aux projets des candidats à l'installation du point de vue des types de production, de la conduite d'exploitation et du mode de commercialisation, ce qui soulève la question d'une éventuelle restructuration de ces exploitations. Enfin, l'installation de nouveaux agriculteurs se heurte également au défi de l'attractivité du territoire (offre de services, opportunités de travail pour le conjoint...) et de l'accès au logement.

► Un défi majeur pour les Parcs naturels régionaux

Ce constat, implacable, s'observe également dans les Parcs naturels régionaux. Si l'artificialisation des sols, l'agrandissement des fermes et la réduction des emplois agricoles y semblent mieux contenus en moyenne que dans le reste du territoire, les Parcs ne parviennent pas à inverser ces tendances (voir encadré).

Chiffres clés : dynamique des exploitations agricoles dans les Parcs naturels régionaux

57 000 exploitations agricoles, en baisse de 19% depuis 2010 (20% au niveau national)

63 hectares de SAU par exploitation (69 ha au national)

2,9 emplois pour 100ha (2,5 au national)

50 ans de moyenne d'âge, **19%** de plus de 60 ans (51,4 ans et 27% au national)



Paysages agricoles diversifiés - PNR Brenne ©Hellio VanIngen

Le renouvellement des générations est donc un défi majeur pour les territoires de Parc, qui sont de plus en plus nombreux à s'emparer du sujet et à l'inscrire dans leur charte, au croisement de plusieurs enjeux. D'une part, la préservation du foncier agricole s'inscrit dans un effort global de maîtrise de l'artificialisation des sols et répond aux objectifs de souveraineté alimentaire. D'autre part, le maintien de fermes à taille humaine représente des emplois, des habitants, qui participent à la vitalité et à l'attractivité du territoire. Enfin, la transmission des fermes peut être un levier pour ancrer des pratiques agroécologiques, développer les circuits courts et adapter les fermes au changement climatique.

2. Les Parcs en action : sensibiliser, accompagner et expérimenter

► 1. Foncier agricole : préserver et faciliter l'accès aux terres

Face à la concentration des terres agricoles et aux difficultés d'accès au foncier agricole, les Parcs n'ont pas beaucoup de prises sur les dispositifs de régulation du foncier agricole, qui sont du ressort des SAFER, des Commissions départementales d'orientation de l'agriculture (CDOA) et des Commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Néanmoins, ils peuvent agir à leur échelle en travaillant avec les collectivités locales et en associant les SAFER, les Chambres d'agriculture, Terre de Liens.

Les Parcs accompagnent les collectivités sur la réalisation de diagnostics du foncier agricole (via des outils tels que PARCEL ou Territoires Fertiles) et leur intégration dans le Plan local d'urbanisme (PLU). Ils proposent également un accompagnement sur la veille foncière via l'outil VIGIFONCIER (à négocier avec les SAFER), ainsi que des formations et des boîtes à outils à destination des élus (Alpilles, Pyrénées ariégeoises, Haut-Languedoc). Ils peuvent également accompagner la création de Zones agricoles protégées (ZAP) et de périmètres de protection des espaces agricoles et naturels (PAEN), ainsi que la remobilisation de terres en friche.



Plaine d'Entreconque - PNR Alpilles © OPP PNRA SDuffard

Avec plusieurs dizaines de communes dans le périmètre du Parc, il peut être difficile d'agir sur l'ensemble du territoire. Certains choisissent d'expérimenter avec quelques communes pilotes, comme le PNR du Luberon qui a mené cette démarche dans le cadre de son Plan Alimentaire territorial, ou le PNR de Millevaches. D'autres cherchent à sensibiliser et faire monter en compétence les élus du territoire pour en faire des relais, comme dans le PNR du Haut-Languedoc ou le PNR des Grands Causses.

Certains Parcs s'attèlent directement à la problématique de l'accès au foncier en travaillant sur des outils de portage : groupement foncier agricole (Chartreuse), SCIC foncière (Queyras), portage par les collectivités (Millevaches, Gâtinais, Luberon). Le portage peut être l'occasion de prioriser certains projets en fonction des enjeux du territoire (maintien des prairies, diversification des productions, approvisionnement des cantines...), en veillant à ne pas trop contraindre le porteur de projet.



Élevage caprin - PNR Chartreuse ©Zilberman

► 2. Installation-transmission : articuler l'offre d'accompagnement et expérimenter

Le Point d'accueil installation transmission (PAIT) constitue en principe la porte d'entrée unique pour les porteurs de projets d'installation. Piloté par les Chambres d'agriculture, en collaboration plus ou moins étroite avec d'autres acteurs de l'installation (ADEAR, GAB, Terre de liens, CIVAM, RENETA, etc.), ce dispositif propose un parcours structuré pour les candidats, afin de les orienter vers les dispositifs adaptés à leurs besoins.

Cependant, ce système ne parvient pas toujours à s'adapter à l'évolution des profils de candidats et de leurs projets : non-issus du monde agricole (NIMA), installations tardives, reconversion professionnelle, pluriactifs, reprises après une période de salariat, installations sous forme collective, etc. Par ailleurs, la transmission gagnerait à être mieux anticipée et accompagnée afin de faciliter l'adaptation des fermes, optimiser les investissements nécessaires pour une éventuelle mise aux normes voire une restructuration, mais aussi aborder la question du logement.

Les Parcs n'ont pas vocation à se substituer aux acteurs existants, mais plutôt à articuler l'offre d'accompagnement existante pour agir sur les manques et à expérimenter, afin de répondre aux enjeux du territoire : maintien de filières structurantes, diversification des productions, transition agroécologique, adaptation au changement climatique, etc.

Afin de consolider les projets d'installation, certains Parcs ont expérimenté le montage d'Espaces tests agricoles, qui permettent aux candidats de tester leur projet en bénéficiant d'un cadre juridique, d'un accompagnement technique et entrepreneurial, voire d'un hébergement foncier et bâti. C'est le cas du PNR d'Armorique, qui a expérimenté un Espace test agricole tourné vers l'élevage, avec mise à disposition de matériel, de bâtiments et de foncier.



Éleveur en test agricole - PNR Armorique ©MChaumier

C'est également le cas du PNR du Perche, qui avait monté dès 2015 un Espace-test agricole en « archipel » (où le candidat teste son activité sur son futur lieu d'installation) en partenariat avec Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) Rhizome, la Chambre d'agriculture, les réseaux d'installation paysanne et les collectivités. En prolongement de l'Espace test, le Parc et ses partenaires ont créé le Réseau Agricole et Alimentaire du Perche (RAAP) dans le cadre du PAT afin de créer un écosystème favorable au développement de projets agricoles sur le territoire et faire le lien avec les opportunités locales telles que la relance de la filière chanvre alimentaire et écomatériaux.



Maraîcher en test agricole ©PNR Perche

Afin de mieux anticiper et accompagner la transmission, les Parcs peuvent agir sur la sensibilisation des cédants, notamment par l'organisation de cafés transmission comme dans le Parc du Haut-Jura. Dans le PNR du Haut-Languedoc, une expérimentation a été lancée autour de l'installation-transmission multiple ou collective, qui vise à « découper » les exploitations pour y installer plusieurs porteurs de projets indépendants ou en collectif. Ce format d'installation peut être un levier intéressant pour favoriser la diversification et les synergies entre activités, notamment les complémentarités culture-élevage, et imaginer de nouvelles formes d'organisation du travail, par exemple autour des contraintes d'élevage... Mais il nécessite un accompagnement conséquent pour convaincre les cédants (qui peuvent être réticents à l'idée de « découper » leur ferme), coordonner les projets des différents repreneurs, et réaliser les investissements nécessaires à la restructuration.

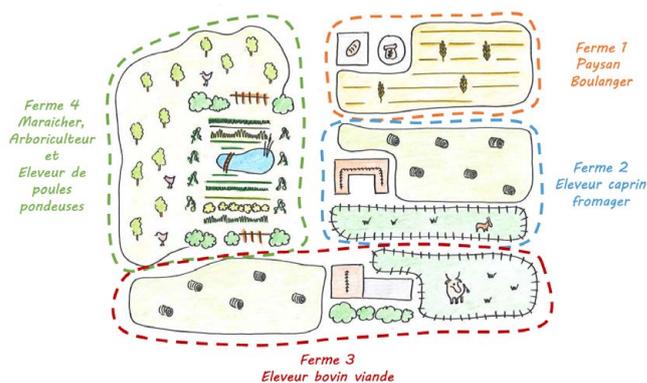


Schéma d'une installation multiple ©PNR Haut-Languedoc - E.Dutranois

ENTRETIEN AVEC THIBAUT TREVISAN, ÉLEVEUR OVIN LAIT SUR LE PNR DES PYRENEES ARIEGEOISES



Élevage ovin de Thibaut Trévisan

► Pouvez-vous vous présenter ainsi que votre exploitation ?

J'ai 33 ans, je suis installé depuis le 15 mars 2025 à Castelnaud-Durban. J'éleve 280 brebis laitières de race basco-béarnaise en système bio pâturant. La ferme compte 40 ha sur la commune, et environ 8 ha sur Massat et Le Port à une trentaine de km, tout en prairies et parcours enherbés.

J'ai fait le choix d'agnelages regroupés en sortie d'hiver pour caler les besoins des brebis sur la production de l'herbe et éviter la production de lait en hiver, alors que les journées sont courtes et les brebis plus fragiles. Je valorise l'herbe au maximum en pâturage, ce qui me permet d'avoir peu de charges de mécanisation. Pour l'hiver, j'achète de la luzerne bio de la région.

► Quel a été votre parcours d'installation ?

Je suis ingénieur agronome de formation, j'ai travaillé en tant qu'animateur de bassin versant à la Chambre d'agriculture de Bretagne, j'accompagnais les éleveurs pour augmenter la part d'herbe dans la ration et diminuer la pression en azote, j'y ai beaucoup appris. J'ai ensuite travaillé pendant 5 ans en tant que salarié chez des éleveurs entre le Béarn et l'Ariège, où j'ai notamment acquis des compétences en transformation fromagère.

Encouragé par mon ancien patron qui m'a avancé un lot de brebis pour me lancer, je suis resté « berger sans terres » pendant plus d'un an avec 80 brebis : une éleveuse qui souhaitait réduire son activité m'a mis à disposition des terres et sa bergerie, qui hébergeait nos deux troupeaux ; comme je ne pouvais pas encore livrer le lait, je transformais tout pour pouvoir commercialiser.

En mars 2025, j'ai pu enfin m'installer sur une ferme à Castelnaud mise en vente suite à un départ en retraite, dont le dossier était géré par la SAFER. C'était une ferme de vaches allaitantes, mais j'ai pu aménager provisoirement l'ancienne stabulation en bergerie et espace de stockage, et j'ai fait une demande d'aides à l'investissement à la Région via le dispositif unique avec la DJA (dotation jeune agriculteur).

► Quels ont été les principales difficultés que vous avez rencontrées ?

Le plus compliqué a été la recherche de la ferme et du foncier. J'avais contacté la SAFER, Terre de Liens, je regardais le RDI (registre départ installation) toutes les semaines. La pression foncière est très importante, d'autant plus sur un territoire en zone ICHN (indemnité compensatoire de handicap naturel) : ça pousse à garder les terres au lieu de partir à la retraite, à s'agrandir, c'est compliqué pour les jeunes de se faire une place.

Une fois la ferme identifiée, c'était plus simple, même si tout n'était pas gagné. Il a fallu passer devant la banque pour l'emprunt : ma demande initiale, qui comprenait l'achat des terres et des bâtiments, a été refusée. Heureusement, j'ai été aidé par la Foncière agricole d'Occitanie, qui a acheté les terres et le hangar pour me les louer via un portage sur 7 ans. Après, il a fallu défendre le dossier auprès de la SAFER : nous étions deux candidats, j'ai bénéficié de l'appui de la laiterie Le Moulin Gourmand (marqué Valeurs Parc) qui s'était engagé à racheter le lait, ça a fait la différence.

► Quel rôle le Parc a-t-il joué dans votre installation ?

Le Parc m'a accompagné vers le marquage Valeurs Parc afin que je puisse livrer mon lait à la laiterie marquée, ce qui a consolidé le projet d'installation.

Le Parc m'a également accompagné sur la réouverture des parcelles via le projet Desbosiguem. Les cédants avaient diminué le cheptel les dernières années, les parcelles étaient devenues très embroussaillées du fait de la baisse de pression de pâturage, avec beaucoup d'épis noirs, d'aubépine, de ronces... Le Parc est intervenu avec le CFPPA Ariège Comminges qui a mené les travaux de réouverture.

► Qu'est-ce qui a guidé votre choix de territoire ?

J'ai des racines familiales sur le territoire. Mais surtout, c'était un bon territoire pour un projet de ferme en brebis lait : on est dans l'ouest de l'Ariège, plus humide que la partie sous influence méditerranéenne, assez vert. Malheureusement, la tradition fromagère s'est beaucoup perdue sur le piémont Pyrénéen, remplacée par les vaches allaitantes en système naisseur avec export en Espagne et en Italie, comme c'était le cas sur la ferme que j'ai reprise.

Une fois que le système sera bien installé, j'irai peut-être chercher la valorisation par la transformation fromagère, ce qui me permettrait d'installer un associé sur la ferme.

Agroécologie Parc

Lettre d'information semestrielle n°19 • décembre 2025

Directeur de la publication : Eric Brua

Rédaction : Florence Moesch

Coordination : France Drugmant

Production graphique : Atelier Cora

Imprimeur : Corbet

Dépôt légal juillet 2021 - ISSN 2429-6813

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

27, rue des Petits Hôtels • 75010 Paris

Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78

info@parcs-naturels-regionaux.fr



fb.com/federationPNR



[federationpnr](https://twitter.com/federationpnr)

Avec le soutien financier de :



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité